

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DPE 50 Avis sur le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu l'article D.2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris en 2018 et de prendre acte de la délibération (délibération n° C 3364), du Sycotm du 27 juin 2019, émettant un avis favorable sur le rapport d'activité 2018 du Sycotm ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris en 2018 est approuvé.

Article 2 : Il est pris acte de la délibération n° C 3364 du Sycatom du 27 juin 2019, émettant un avis favorable sur le rapport d'activité 2018 du Sycatom.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO